

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

DOSSIER N°1

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires, 1^{ère} étape du vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires (contexte économique, social et budgétaire, situation de la commune) leur permettant d'être en capacité d'effectuer des propositions sur l'élaboration du budget. Il se présente sur la forme d'un tour d'horizon de la situation économique et sociale des collectivités locales, d'un focus sur la collectivité basé sur les éléments du Compte Administratif de l'année précédente.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres du Conseil Municipal, 5 jours au minimum avant celui-ci. Cette note doit comprendre une analyse prospective, les principaux investissements projetés, le niveau d'endettement de la commune, son évolution et les taux d'imposition envisagés.

De nouvelles dispositions sont intervenues dans le cadre de la loi « NOTRe » loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07/08/2015 et ses décrets d'application et notamment les articles L.2312-1 et D2312-23 du Code général des collectivités territoriales.

Selon l'article 107 « Amélioration de la transparence financière ».

- *Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.*
- *Deux mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.*

I - L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE.

Au niveau de la zone euro.

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement (0,4%) la croissance a davantage chuté au troisième trimestre atteignant tout juste 0,2%. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne 0,6% demeure en tête. La France se situait à 0,4%. En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

Selon certaines prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis 0 1,3% en 2019.

S'agissant de l'inflation, après avoir été négative début 2016, elle a repris sa hausse atteignant +1,5 % en moyenne en 2017, elle devrait atteindre 1,8% en 2018 et en 2019.

Au niveau de la France

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste 0,2% par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+0,4) laissant présager 1,6% de moyenne en 2018.

En 2019, le taux de croissance devrait baisser légèrement soit 1,5%, et ne pas atteindre les 1,7% prévus par le gouvernement. Certes le pouvoir d'achat des Français devrait retrouver des couleurs cette année, excepté les retraités (CSG). « La crise des Gilets jaunes » ayant entraîné l'injection de 10 à 12 Milliards d'euros dans l'économie, ces mesures auront un effet de relance sur le court terme.

Des inquiétudes demeurent sur la question de l'emploi, le nombre de créations d'emplois en 2019 devrait rester proche de celui de 2018 à 107 000, chiffre déjà divisé par trois par rapport à 2017. La seule véritable éclaircie attendue concerne le pétrole dont le prix devrait rester bas cette année permettant un gain de pouvoir d'achat et le maintien de taux d'intérêt d'emprunts bas.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES.

- **Le contexte législatif.**

En 2018, la hausse des dépenses de fonctionnement devra se limiter entre 0,8% et 1,2% hors inflation, exigés par le Gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques. On assiste à une maîtrise des dépenses de personnel avec +0,8% seulement (contre +8% en 2000), une hausse modérée qui s'explique notamment par le gel du point d'indice, le report des mesures du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), le rétablissement du jour de carence et la diminution drastique des emplois aidés.

L'épargne brute des collectivités a crû de presque 5 % cette année, pour atteindre 43,7 % milliards d'euros avec cependant des disparités importantes au sein des collectivités d'un même échelon.

Les investissements sont repartis à la hausse l'an dernier (+5%), une tendance qui semble se renforcer en 2018, avec une croissance attendue de 6,1 %. La limitation imposée des dépenses de fonctionnement impacte cependant également les investissements.

- **Le projet de loi de finances pour 2019 et ses incidences sur les collectivités territoriales**

Une réforme des finances locales était annoncée début 2019 dans un projet de loi spécifique, celui-ci devrait être différé compte tenu de la conjoncture. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités se répartissent en différents blocs.

Bloc 1 : 44,5 milliards d'euros regroupant les PSR (prélèvements sur recettes) de l'Etat au profit des collectivités et les dépenses de la mission « relations avec les collectivités territoriales » ; les principaux postes sont la DGF (26,9 milliards) le FCTVA (5,6 milliards d'euros), les compensations d'exonérations fiscales, la DCTRP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la garantie de ressources des FDPTP (fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle) totalisant près de 6 milliards,

enfin les dotations affectées à l'investissement, comme la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Bloc 2 : 24 milliards d'euros, dont 19,9 milliards de dégrèvements d'impôts locaux (plus 3,7 milliards d'euros notamment au titre du second volet de la suppression de la TH (taxe d'habitation) pour 80% des contribuables), 3,7 milliards d'euros de subventions diverses allouées par l'Etat et 0,5% milliards d'euros d'amendes de police.

Bloc 3 : 43 milliards d'euros, correspondant à des produits fiscaux transférés par l'Etat en contrepartie de transferts de charges ou de suppression d'impôts locaux. Les principaux postes sont les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour 10,9 milliards d'euros, la TSCA (taxe spéciale sur les conventions d'assurance) pour 7,4 milliards d'euros auxquels il convient d'ajouter la TVA substituée à la DGF des régions en 2018 pour 4,3 milliards d'euros.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC**

L'élaboration du budget primitif 2019 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui atteint cette année environ 30 milliards d'euros. Ce montant est en très légère diminution par rapport à l'année dernière. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partageant en 2019 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le PLF 2019.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement.

La LFI 2019 a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015), concernant les deux autres, l'augmentation en 2019 sera la suivante :

- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, malgré les changements de majorité au Parlement. Le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et disposant des marges de manœuvre les plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent. Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), le PLF a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2019 et les années suivantes.

- **La réforme de la Taxe d'habitation**

Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus).

Dès lors, L'État se substitue pour tout ou partie de la cotisation du contribuable de l'année, en référence à un taux TH global et aux abattements figés au niveau de l'année 2017. Le contribuable dégrévé devra alors payer la différence de cotisation liée aux décisions des collectivités (augmentation du taux, diminution des abattements).

La montée en puissance progressive du dégrèvement de TH sur les années 2018-2020 n'aura pas d'incidence sur le produit de la collectivité en 2019. L'État se substituant au contribuable dégrévé pour 65% du montant de sa cotisation TH 2019, une substitution neutre pour le produit TH perçu par les collectivités.

Le dégrèvement n'est cependant qu'une première étape de la réforme de la TH, une loi devrait être examinée au Parlement lors du premier semestre 2019 en vue de supprimer la taxe d'habitation à l'horizon 2020-2022 et d'organiser la compensation de la perte de cette ressource pour les collectivités.

La nouvelle majorité gouvernementale élue au mois de mai 2017 a également pour ambition, à l'instar du Gouvernement précédent, de réduire de 12 Mds€ le budget de fonctionnement des Collectivités locales.

Il y a cependant un changement de méthodologie, le Gouvernement insiste sur la notion de maîtrise des dépenses publiques, plus particulièrement pour la section de fonctionnement.

Bien que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas immédiatement concernées par ce dispositif qui s'applique pour le moment aux collectivités de taille importante, il est possible que cette mesure soit étendue à l'ensemble du territoire dans les prochaines années.

II. Situation de la commune

Une fois ce tour d'horizon général effectué, examinons la situation budgétaire de la commune. Si la situation financière effective de la Ville pour 2018 ne sera connue de manière exacte et définitive que lors de l'adoption du compte administratif, il est cependant possible, au regard des données collectées à ce jour d'en analyser les principales caractéristiques.

Compte Administratif 2018

Dans l'attente du compte de gestion définitif émanant de la Perception, au regard des éléments en notre disposition, il est possible d'établir le compte administratif de la commune pour 2018. Cette analyse nous permettant de brosser les perspectives budgétaires de 2019.

Section de Fonctionnement¹

Recettes :	5 125 383,95€	4 978 336,05 €
Dépenses :	4 640 481,61€	4 484 228,82 €
Résultat exercice :	484 902,34€	494 107,23 €
Reporté :	727 113,48 €	715 124,92 €

Résultat de clôture : 1 212 015,82€ 1 209 232,15 €

Section d'Investissement

Recettes :	512 200,65 €	1 547 281,48 €
Virement de la section de fonctionnement :	482 118,67 €	976 611,90 €
Soit au total :	994 319,32€	2 523 893,38 €
Dépenses :	-2 101 289,93 €	-1 288 192,77 €
Résultat de l'exercice :	-1 106 970,61€	1 235 700,61 €
Résultat reporté :	531 276,45 €	-704 424,16 €
Résultat de clôture :	-575 694,16 €	531 276,45€

Restes à réaliser

Recettes :	271 199,88 €	296 504,96 €
Dépenses :	-181 104,22 €	-1 309 900,08€
RAR NET :	90 095,66€	-1 013 395,12€

Besoin en financement : $90\,095,66 - 575\,694,16 = 485\,598,50\text{€}$ 482 118,67 €

Disponible pour le budget 2019

$1\,212\,015,82 - 485\,598,50 = 726\,417,32\text{ €}$ 727 113,48 €

Analyse du budget

Les ratios nationaux proviennent du site du ministère de l'Economie et des finances et des comptes administratifs des communes portant sur l'exercice 2017 connus à ce jour. La population légale au 1^{er} janvier de l'exercice était de 5 037 habitants.

¹ Les chiffres en italiques à droite correspondent à ceux du Compte Administratif 2017

Afin de simplifier la lecture des données, nous désignerons par :

- R1 le ratio des communes de 5 000 à 10 000 habitants.
- RT le ratio de Trilport
- E : l'écart en pourcentage entre ratio moyen et ratio de Trilport

Section de fonctionnement

Recettes :	5 125 383 €	4 978 336 €
RT= 1 017 €, R1= 1167 €, E = -12,85 %		

Dont Impôts locaux :	2 213 954 €	2 150 143 €
RT= 439 €, R1= 478 €, E=-8,16%		

Dotation globale de fonctionnement :	649 252 €	659 108 €
RT = 128 €, R1= 151 €, E =-15,23%		

Dépenses :	4 640 481 €	4 484 228 €
RT= 921 €, R1= 1 037 €, E = -11,18 %		

Charges de personnel	2 539 846 €	2 568 116 €
RT= 504 €, R1= 536 €, E = -5,97 %		

Fiscalité locale.

Rappelons les bases et les taux.

Taxe d'habitation :	base : 6 385 000 €	taux : 16,86 %.
Taxe foncière bâti :	base : 4 786 000€	taux : 23,01 %
Taxe foncière (non bâti) :	base : 36 400 €	taux : 72,62 %

Etat de la dette.

Dans le cadre de la réglementation précitée, il convient :

- ✓ de rendre compte de la situation de la dette de la collectivité
- ✓ de présenter la stratégie d'endettement de la collectivité

Lors du vote du budget primitif 2019 de la Ville de Trilport, une délibération conforme à la circulaire du 25 juin 2010 (NOR/IOC/B/10/15077/C), ainsi qu'à la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 et son décret d'application n°2014-984 du 28 août 2014, visera à donner les délégations du Maire en matière de gestion active de la dette.

La Ville de Trilport s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

1. SITUATION DE L'ENCOURS DE DETTE

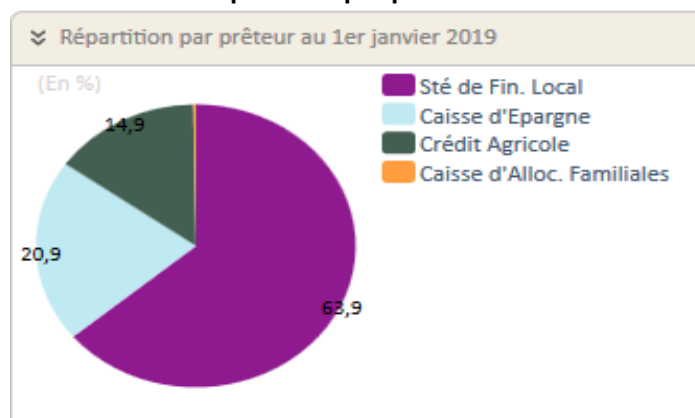
1.1. Caractéristiques de l'encours au 01/01/2019

L'encours global de dette consolidée au **01/01/2019** s'élève à 3 241 696,35€.

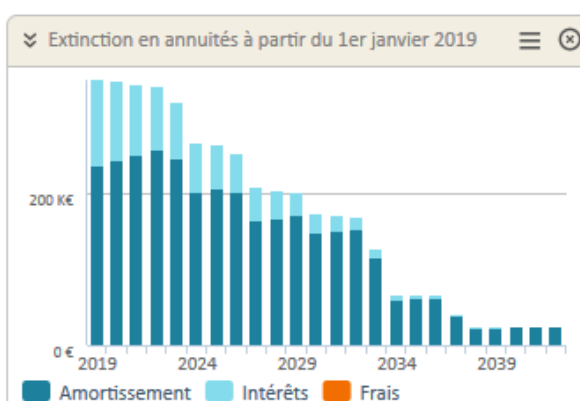
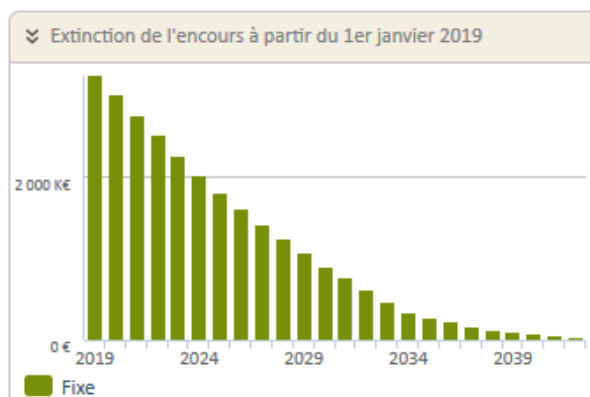
Données Générales

	01/01/2019	31/12/2019	
Encours	3 241 969,35	3 005 059,40	↘
Nbre d'emprunts	11	11	→
Dispo. Ligne trésor.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	14 ans 7 mois	13 ans 10 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	7 ans 10 mois	7 ans 5 mois	↘
Taux moyen annuel	3,48%	3,45%	↘

Répartition par prêteur



Charge prévisionnelle de la dette



1.2. Eléments synthétiques sur la gestion de la dette

L'encours global de dette au 01/01/2019 s'élève à 3 241 969,35€, porte sur 11 contrats d'emprunt et est réparti à 100% sur le Budget Principal.

Au 01/01/2019, les indicateurs de durée et de performance sont les suivants :

- la durée résiduelle moyenne est de 14 ans et 7 mois du fait des récents emprunts réalisés sur 20 et 25 ans ;
- le taux moyen sur 2019 s'élève en projection sur l'exercice à 3,48%.

Au 01/01/2019, la répartition de l'encours global par prêteur montre un partenariat important avec près de 64% souscrits auprès de la SFIL (64%) ; l'encours souscrit auprès de la Caisse d'Epargne représentant plus de 21% et celui du Crédit Agricole près de 15%.

Depuis le démantèlement de Dexia le 1^{er} février 2013, l'encours souscrit auprès de la SFIL (établissement issu du démantèlement de Dexia) est en extinction dans l'encours de dette de la Ville. En effet, c'est désormais l'établissement La Banque Postale qui commercialise les nouveaux financements en remplacement de Dexia ; ces financements une fois mis en place sont ensuite gérés avec les encours SFIL par CAFFIL.

P.m. : La Ville a eu recours à des financements long terme auprès de la Caisse d'Epargne (500 000€) et du Crédit Agricole (500 000€) en 2017.

Au 01/01/2019, la répartition par stratégie de taux de l'encours global de la Ville montre une exposition portant exclusivement sur du taux fixe (100%) générant ainsi une sécurité budgétaire.

Au 01/01/2019, l'extinction de l'encours se termine en 2042 avec le complet remboursement de l'emprunt Crédit Agricole n°718343.

Pour l'exercice 2019, l'encours de dette global en annuités porterait sur 348,9 K€ dont :

- 236,9 K€ de remboursement de capital ;
- 111,9 K€ de charges d'intérêts.
-

1.3. Opérations menées au cours de l'exercice 2018

Nouveaux financements long terme :

- ✓ Nouveaux emprunts

Rappel

La Ville de Trilport a souscrit 2 emprunts de 500 000€ chacun auprès de la Caisse d'Epargne en mars 2017 et du Crédit Agricole en décembre 2017.

La Ville a ainsi mobilisé, le 29/03/2017, l'emprunt de la Caisse d'Epargne pour 500 000€. Les caractéristiques sont :

- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,46%
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 25/06/2017
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité actuarielle

La Ville a également mobilisé, le 29/12/2017, l'emprunt du Crédit Agricole pour 500 000€. Les caractéristiques sont :

- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,68%
- Périodicité : trimestrielle
- Date de 1^{ère} échéance : 29/03/2018
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Remboursement anticipé partiel ou total autorisé avec le paiement d'une indemnité semi-actuarielle

La Ville de Trilport n'a pas contractualisé d'emprunt long terme sur l'exercice 2018.

Ainsi sur l'exercice 2018, la Ville se désendette globalement de 230 556,66€.

- ✓ Opérations de gestion de dette

La Ville n'a pas réalisé de remboursement anticipé partiel ou total ni d'arbitrages d'index sur l'exercice 2018.

Nouveaux financements court terme :

La Ville n'a pas souscrit de financement court terme sur l'exercice 2018.

Etat détaillé de la dette au 01/01/2019

Número fiche	Número du Contrat	Montant Initial	Devise	Banque	Date de signature	Gisler	Date de dernière échéance	Périodicité capital	Index	Taux constaté au 01/01/2019	Encours au 01/01/2019 (avant éch.)	Encours au 31/12/2019 (après éch.)	Annuité	Capital	Intérêts	Frais
115813039-SF27421	115813039-SF27421	7 297,00	EUR	CAF	09/01/2017	A1	01/12/2021	Annuelle	Taux Fixe	0,00	4 378,20	2 918,80	1 459,40	1 459,40	-	-
116210155-SF27421	116210155-SF27421	4 562,00	EUR	CAF	11/10/2017	A1	01/08/2022	Annuelle	Taux Fixe	0,00	3 649,60	2 737,20	912,40	912,40	-	-
718343	718343	500 000,00	EUR	Crédit Agricole	07/12/2017	A1	29/12/2042	Trimestrielle	Taux Fixe	1,68	483 763,59	467 252,69	24 534,48	16 510,90	8 023,58	-
9864733	9864733	500 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	10/01/2017	A1	25/03/2037	Trimestrielle	Taux Fixe	1,46	461 831,97	439 580,62	28 872,64	22 251,35	6 621,29	-
A7508451	A7508451	320 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	25/11/2008	A1	31/12/2029	Trimestrielle	Taux Fixe	5,29	215 992,71	201 100,85	26 025,68	14 891,86	11 133,82	-
MIN154382EUR	MIN154382EUR	914 694,10	EUR	Sté de Fin. Local	12/09/2000	A1	01/08/2023	Trimestrielle	Taux Fixe	4,33	293 069,16	236 251,48	68 593,28	56 817,68	11 775,60	-
MIN27528EUR	MIN27528EUR	135 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	24/12/2004	A1	01/12/2025	Trimestrielle	Taux Fixe	3,79	59 143,07	51 619,74	9 658,76	7 523,33	2 135,43	-
MIN23680EUR	MIN23680EUR	600 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	23/12/2005	A1	01/03/2026	Annuelle	Taux Fixe	2,99	286 956,06	255 735,60	39 100,32	31 220,46	7 879,86	-
MIN24162EUR	MIN24162EUR	200 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	02/08/2006	A1	01/08/2037	Trimestrielle	Taux Fixe	3,63	152 917,47	147 513,97	10 881,52	5 403,50	5 478,02	-
MIN24750EUR	MIN24750EUR	600 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	30/05/2007	A1	01/12/2032	Trimestrielle	Taux Fixe	4,26	410 946,56	388 982,22	39 360,24	21 964,34	17 395,90	-
MIN25819EUR	MIN25819EUR	1 500 000,00	EUR	Dexia Crédit Local	17/04/2008	A1	01/07/2033	Annuelle	Taux Fixe	4,78	869 320,96	811 366,23	99 508,27	57 954,73	41 553,54	-
TOTAL GENERAL		5 281 553,10									3 241 969,35	3 005 059,40	348 906,99	236 909,95	111 997,04	-

Au 01/01/2019 la dette de la commune s'élevait à un montant de 3 241 969 €, soit 643 € par habitant.

(Au 01/01/2018, montant de la dette : 3 537 311 €, soit 702 € par habitant).

RT= 643€, R1= 849 €, E = -24,26 %

Les annuités

L'annuité 2019 est de 348 906€

RT = 69/h €, R1=109/h E=-36,70%

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190225-2019-001DEL-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019

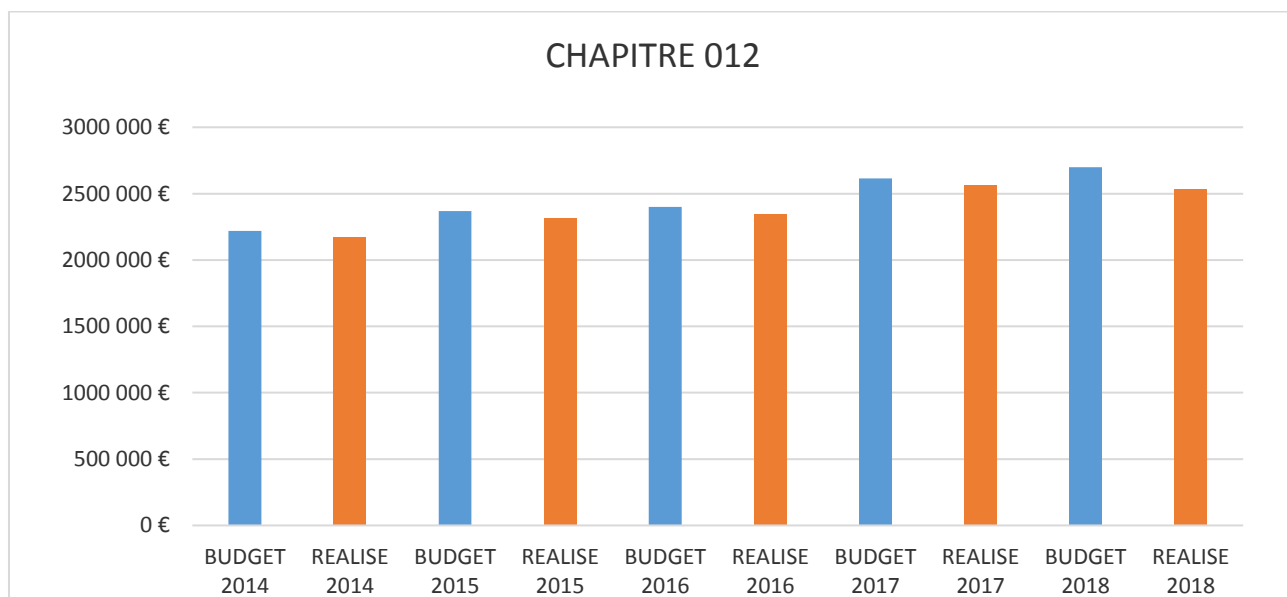
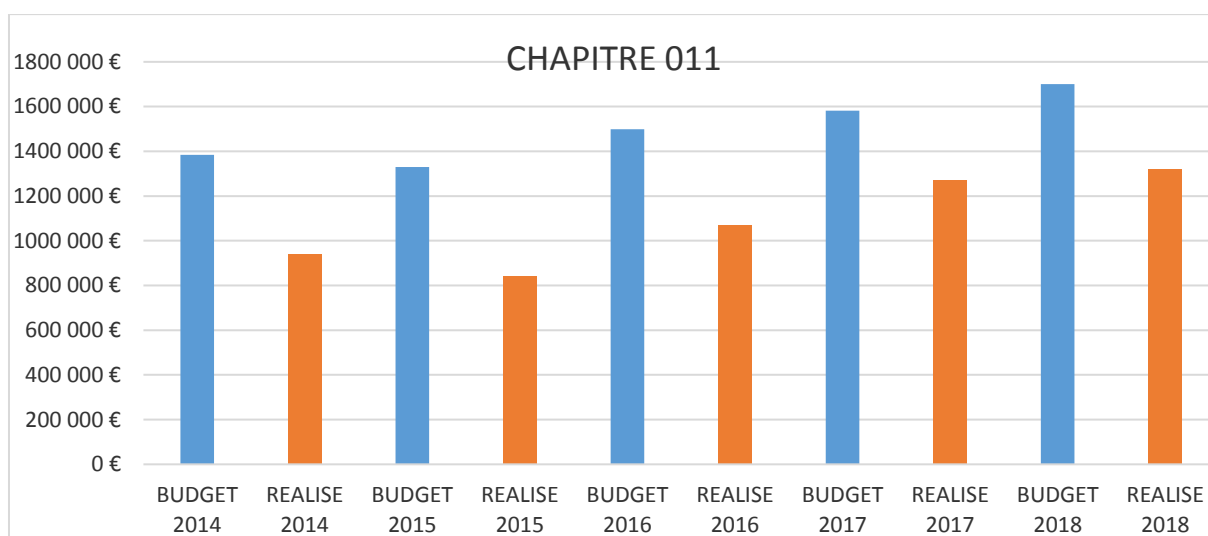
2019 = 348 906 €

2020 = 346 475 €

2021 = 343 963 €

Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et notamment, les plus importantes, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).



Analyse globale.

Concernant l'investissement

La Commune a réalisé sur son Budget Principal les dépenses d'équipement suivantes :

- 0,6 M€ en 2014 ;
- 1,3 M€ en 2015 ;
- 1 M€ en 2016 ;
- 1 M€ en 2017 ;
- 1,8 M€ en 2018

Les dépenses d'investissement de la commune ont augmenté ces dernières années, alimentées principalement par de l'autofinancement. La ville ayant emprunté pour 1 M€ en 2017 (voir plus haut). Toutes ces années, notamment y compris avant 2016 (alors que la ville ne bénéficiait pas alors des recettes dues à la péréquation) la commune a su dégager les marges de manœuvre suffisantes sur sa section de fonctionnement afin de financer son programme d'investissement sans dégrader pour autant sa santé financière. C'est un principe de bonne gestion qu'il est important de préserver.

Concernant sa capacité d'auto financement

L'examen du compte administratif 2018 révèle une situation saine, dès lors qu'il a été possible de dégager une épargne brute de **484 902 €** et une épargne de gestion de **484 902 – 295 342 = 189 506 €**.

Ce sont des données essentielles, on ne peut bâtir un budget d'investissement solide qu'une fois établi un budget de fonctionnement qui permette de dégager les marges de manœuvre suffisantes. La commune devra veiller à ce que son épargne brute couvre dans la durée le remboursement en capital de sa dette.

L'épargne de la collectivité

Année	2014 (K€)	2015 (K€)	2016 (K€)	2017 (K€)	2018 (K€)	Variation 2014 / 2018
Recettes Réelles de fonctionnement	4 076	4 275	4 894	4 960	4936	+21%
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 626	3 629	3 900	4 350	4323	+ 19%
Charges financières	149	138	127	122	121	-19%
Epargne brute	450	646	994	610	613	+ 36%
Remboursement des emprunts	301	262	246	272	295	-2%
Epargne nette	149	384	748	338	318	+ 113%

Cinq paramètres doivent être soulignés avant de dresser toutes perspectives pour 2019

- a) Une augmentation des dépenses de fonctionnement sur 2017, qui ont été contenues en 2018 et pour lesquelles il faut poursuivre les efforts.
- b) Une légère baisse des recettes dues aux droits de mutations à titre onéreux. Cette ressource est conjoncturelle. La commune a perçu 192 000 € mais il n'avait été prévu

dans le budget initial que 160 000€. Un principe de prudence budgétaire qui a prévalu et qu'il convient de garder.

- c) Les incertitudes liées aux réformes concernant les dotations de l'Etat pour les prochaines années.
- d) L'objectif de ne pas augmenter les taux en 2019
- e) Concernant ses investissements, y compris si la commune privilégie la piste de l'autofinancement et de la recherche de nouvelles subventions ce qui permettra de limiter d'autant le poids des emprunts inévitablement nécessaires, il conviendra de mettre en place une gestion active de la dette afin de bénéficier des taux historiquement bas que nous connaissons actuellement tout en préservant les équilibres fondamentaux du budget.

Les Budgets annexes

Les Budgets de l'eau et de l'assainissement

Concernant les Budgets annexes, relatifs à l'eau et à l'assainissement, dans l'attente de la reprise au 1^{er} janvier 2020 de cette compétence par la structure intercommunale (du fait de la loi NOTRE), il est impératif d'accompagner à la fois les opérations de développement urbain engagées afin de répondre aux objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU, notamment le lancement de l'éco quartier de l'Ancre de lune qui entre en phase opérationnelle et la rénovation du Centre-Ville.

Ce qui impose d'adapter et de dimensionner le réseau actuel à la montée en puissance inhérente à la création de ce nouveau quartier. Les travaux impacteront principalement la D603 (rue du Maréchal Joffre).

Il apparaît opportun dans le même temps de poursuivre la rénovation des réseaux vieillissants, notamment rue de Montceaux (sur le segment Salle des Fêtes / rue d'Ormagne) afin de résoudre certains désordres et de tenir compte également du développement de ce secteur de ville. Les études techniques préalables ont été lancées afin de cadrer plus finement les investissements nécessaires et d'instruire les demandes de subvention.

Les taxes d'assainissement et d'eau resteront au même taux soit 0,20 € par m³ pour la surtaxe de l'eau potable et 0,33 € par m³ pour la surtaxe de l'assainissement.

Budget de l'eau

Section de Fonctionnement

Recettes :	48 728,56 €	70 533,97 €
Dépenses :	37 698,92 €	22 324,59 €
Résultat exercice :	11 029,64 €	48 209,38 €
Reporté :	73 921,44 €	25 712,06 €

Résultat de clôture : 84 951,08 € 73 921,44 €

Section d'Investissement

Recettes :	30 949,63 €	51 653,44 €
Virement de la section de fonctionnement :	0 €	14 947,85 €

Soit au total :	30 949,63€	66 601,29 €
Dépenses :	- 7 077,93 €	-62 195,18 €
Résultat de l'exercice :	23 871,70 €	4 406,11€
Résultat reporté :	44 575,51 €	40 169,40 €
Résultat de clôture :	68 447,21 €	44 575,51 €

Budget de l'assainissement

Section de Fonctionnement

Recettes :	107 875,37 €	146 705,07 €
Dépenses :	44 107,06 €	42 327,46 €
Résultat exercice :	63 768,31 €	104 377,61 €
Reporté :	203 754,78 €	99 377,17 €

Résultat de clôture : **267 523,09 €** **203 754,78 €**

Section d'Investissement

Recettes :	48 069,46 €	65 001,18 €
Virement de la section de fonctionnement :	0 €	91 344,09 €
Soit au total :	48 069,46 €	156 345,27 €
Dépenses :	-11 769,68 €	-65 945,19 €
Résultat de l'exercice :	36 299,78 €	90 400,08 €
Résultat reporté :	71 541,99 €	-18 858,09 €
Résultat de clôture :	107 841,77 €	71 541,99 €

Besoin en financement : $107\,841,77 - 251\,757,40 = 143\,915,63€$ 0 €

Disponible pour le budget 2019

$267\,523,09 - 143\,915,63 = 123\,607,46 €$ 203 754,78 €

Le budget du CCAS

Section de Fonctionnement

Recettes :	76 622,28 €	55 506,00 €
Dépenses :	75 887,58 €	60 457,83 €
Résultat exercice :	734,70 €	- 4951,83 €
Reporté :	8 904,06 €	13 855,89 €

Résultat de clôture : **9 638,76 €** **8 904,06 €**

L'évolution démographique de la commune se traduit par une augmentation progressive du nombre de seniors et l'émergence de problématiques sociales délicates qui touchent certaines familles. Ce constat a amené la municipalité à mettre en place de nouveaux services à destination de ces publics, ce qui se traduit par une progression du budget du CCAS qui devrait se poursuivre cette année.

III. Perspectives 2019 pour Trilport

Il apparaît essentiel d'agir vers deux directions différentes mais complémentaires :

- **Préserver les marges de manœuvre** qui permettront de financer l'important programme d'investissements prévu dans le cadre du P.P.I, destiné à préparer l'avenir de notre ville (rénovation et extension des groupes scolaires de Trilport, nouvelles infrastructures ...)
- **Améliorer la vie quotidienne des habitants**, que ce soit en matière de voirie, d'accessibilité, de sécurité ou de services

La piste prioritaire poursuivie par la municipalité toutes ces années a été de privilégier l'autofinancement en travaillant sur deux variables : l'obtention de nouvelles subventions et la réalisation d'économies en fonctionnement, ces dernières portant principalement sur les charges de gestion de la commune.

L'emprunt est également un levier nécessaire au financement des investissements, compte tenu également des taux d'intérêt historiquement bas sur les emprunts à moyen terme. Il apparaît opportun dans ce cadre de mettre en place une gestion active de la dette afin d'optimiser son utilisation. Le Plan pluriannuel d'investissement, en cours de réalisation, permet d'étaler dans le temps dépenses et recettes ; si le recours à l'emprunt suit cette trajectoire, il est opportun de bien intégrer les conditions actuelles du marché afin de les exploiter au mieux. Il convient d'étudier une possibilité de contractualiser dans le temps l'emprunt au taux actuel, avec une mobilisation annuelle estimée au plus juste afin de suivre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Les perspectives 2019 se situent dans la droite ligne des années précédentes, un budget n'étant qu'un élément d'une dynamique politique qui se doit de respecter les objectifs et priorités du programme municipal choisi par les Trilportais sans obérer les capacités d'actions futures de la collectivité comme son développement.

En matière de sécurité

- Consolidation des moyens attribués à la Police Municipale (en personnel et ressources logistiques : maintenance du réseau de vidéo protection),
- Lancement des études et travaux destinés à sécuriser l'entrée de ville, rue de Brinches,

En matière d'équipements destinés à l'épanouissement des Trilportais(es)

- Réfection et aménagement du mini club (haut, bas et espace du foot)
- Création de jardins familiaux,
- Poursuite de l'aménagement du complexe sportif : parkings ...
- Création d'un espace informatique pour l'Action Jeunesse

En matière d'équipements scolaires

- Poursuite de la rénovation des deux groupes scolaires,
- Acquisitions foncières liées à l'agrandissement du groupe scolaire Prévert,
- Lancement des travaux liés au réfectoire Prévert,
- Poursuite du renforcement du parc informatique des écoles et accompagnement des dynamiques éducatives en soutenant les projets autour des usages numériques, de l'environnement et de la culture.

En matière d'environnement et de cadre de vie

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- Lancement d'un réseau de chaleur destiné à la Salle des Fêtes, le groupe scolaire Prévert et le futur réfectoire,
- Aménagement d'espaces paysagers, diffusion de la nature en ville
- Implantation de bornes de recharge pour voitures électriques

En matière d'accessibilité et de mobilités

- Aménagement du carrefour de la Rue de Montceaux (secteur salle des Fêtes / Ormagne) dans le prolongement des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
- Poursuite de l'effort engagé pour l'entretien des voiries et du patrimoine communal,
- Lancement des travaux d'accessibilité du cimetière,
- Poursuite des aménagements liés au Pôle Gare permettant la desserte directe par bus de la gare de Trilport,
- Acquisition de parcelles permettant la création de nouveaux parkings en Centre-Ville,

En matière d'habitat

- Lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en Centre-Ville en collaboration avec les services de l'État et de l'Agglomération,
- Lancement des projets liés à l'éco quartier de l'Ancre de lune,

En matière de lien social et humain

- Renforcement des services en direction des seniors et des familles,
- Consolidation des services de l'Action Jeunesse,
- Soutien actif à la vie associative,
- Accompagnement de la dynamique culturelle, citoyenne et festive engagée sur la commune,
- Recherche de partenariats et financements complémentaires, définition du cadre architectural de la « Maison des familles »
- Lancement d'initiatives favorisant l'inclusion numérique et une plus grande « accessibilité numérique »
- Renforcement des relations entre Services Municipaux et habitants : démarche Qualité, développement des télé services, montée en puissance de la gestion de la relation usagers, communication ...